L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 18 JUILLET 1889.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—2 belles et jeunes juments, par E. Pierre, aux Fair Grounds. [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Veuve Catherine Frigerio vs Adolph Schreiber.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 12,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan en face de mon comptoir, [illegible] rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le second district de cette ville, le LUNDI, 29me jour de juillet 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17 juil—27 24 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'une pharmacie.

Thomas C. King vs M. Chas. H. Greene.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 12,060—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 27 juillet 1889, à 1 h. 30 p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 449 de la rue St-Charles. Un grand assortiment de médicaments, drogues, parfumeries, instruments, etc., étant le contenu de la pharmacie, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juil—16,20,24,27.

Avec le Consentement de toutes les Parties Intéressées.

J. Moore Wilson vs Hill & Mills,
En faveur de R. L. Bevan, intervenant, 3ème opposition.
P. M. Hill vs J. W. Mills.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 12,306 et 12,312—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, avec le consentement par écrit de toutes les parties intéressées, le MERCREDI, 24me jour de juillet 1889, à midi, à l'écurie de W. R. Leonard, No 70 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville :

Un cheval brun, un wagon à ressort à quatre roues et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 juil—13 18 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Leonard Knoch (ou Cook.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,177—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Elizabeth Knoch (ou Cook) administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juil—17,21,26

Succession de Mme Barbara Hamm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,550—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Anna Bey, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17juil—17 21 26.

No 25,504.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Succession de Abigail L. Stark.

LA Franklin Trust Company de Brooklyn, N. Y., dûment appointée gardienne du mineur Edwin S. Stanton, ayant fait la demande sur l'exécuteur de la dernière volonté et testament de Abigail L. Stark pour l'argent entre ses mains appartenant au dit mineur, avis est par le présent donné à tous ceux ou réclamant créanciers du dit mineur d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivent la date de cette publication, les raisons pour lesquelles cet argent ne serait pas payé.
Par ordre de la cour.
HUGUES J. LAVERGNE,
2 juil—2 17 aout 1 Député-Greffier.

Succession de Frank Luning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,460—Division D—Attendu que Herman Schroeder a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Luning, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
11 juil—11 16 20 Greffier.

Succession de Peter Barbarich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,358—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par la Veuve de Pierre Barbarich, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
11 juil—11,16,20 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,364—Division B—The Standard Music and Lithe. Photo. Company vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la Standard Music and Lithe. Photo. Co. et O. V. Greend, Hermann Wehrmann et Louis Dabezies, comme propriétaires en associés et individuellement, soit tenue et convoquée pardevant W. Barnett, notaire, en cette ville, le LUNDI, 29ème jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'élire un syndic des créanciers des insolvables dans cette affaire et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises.
Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
13 juil—27 au 29 juil

Jean Magendie vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,491—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
16 juil—16 20 26 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,266—Division B—J. W. H. Eckert vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que le concédé des biens du pétitionnaire, J. William H. Eckert, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, à son bureau, No 21 Passage de la Bourse, en cette ville, jeudi, le 18me jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Jno. D. Grace, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 juin 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
H. [illegible], Député Greffier.
15 juin—dd au 18 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,[illegible]—Division D.—John J. Voelkel vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de John J. Voelkel soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagel, notaire, le [illegible] juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'arranger les termes et les conditions de la vente des biens [illegible] par le dit insolvable.
Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and extensively known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire immense, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous tenus en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,

[illegible]

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 AOUT 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1	Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de...	100,000, ...	100,000
1	Lot de...	50,000, ...	50,000
1	Lot de...	25,000, ...	25,000
2	Lots de...	10,000, ...	20,000
5	Lots de...	5,000, ...	25,000
25	Lots de...	1,000, ...	25,000
100	Lots de...	500, ...	50,000
200	Lots de...	300, ...	60,000
500	Lots de...	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de... $500, soit...		$50,000
100 Lots de... $300,	.. ..	30,000
100 Lots de... $200,	.. ..	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à......$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tous renseignements que l'on voudrait obtenir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On obtiendra un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

[illegible]

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans Lo.

[illegible]

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an..............................	$12 00
Six mois...........................	6 00
Trois mois.........................	3 00
Un mois............................	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an..............................	$3 00
Six mois...........................	1 50
Quatre mois........................	1 00
Un mois............................	30

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales ;

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 ..... CHARTRES 73

LE CHLORO-NAPTHOLEUM est sans aucun doute le meilleur désinfectant du monde.
7 juil—3 m.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 16me jour d'avril de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes majeures et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dans l'objet et aux fins ci-après mentionnés, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION) LIMITED". La dite corporation aura en son nom le pouvoir de se perpétuer durant le terme complet de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de la date de sa création, en jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'organisation, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle époque subséquente que le conseil de direction décidera ; le but de la corporation est également l'emploi, pour les fins ci-dessus, des ordres, règlements, etc., nécessaires à l'exécution du dit projet. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui seront donnés, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Louisiane ; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé au chiffre de cinquante mille dollars ($50,000), divisé en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en espèces comme suit, savoir : [illegible]

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats ; d'ester en justice sous son nom ; d'employer un sceau particulier ; de l'annuler ou de le modifier à son gré ; de détenir, recevoir, acheter, hypothéquer et hypothéquer des propriétés mobilières ou immobilières ; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés qui nécessiteront les intérêts de la corporation ; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, [illegible]

ARTICLE VII.

Les messieurs ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires : Jacob Hassinger, président ; Charles F. Buck, premier vice-président ; [illegible]

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'Administration [illegible]

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions [illegible]

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Buring et de George H. Braughn Jr., témoins compétents, résidant dans la paroisse ; lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des comparants et moi, notaire, après lecture du tout.

Ont signé :

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
G. H. Miller,	R. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	E. H. Renners,
A. G. Ricks,	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Chas J. A. Doerr,	F. W. Vonderbank,
Louis Grunewald,	F. W. Dielmann,
Geo W. Schwab,	Louis Lombard,
Allen F. Neil,	[illegible]
Fuente & Ogilie,	[illegible]

[illegible], par Franz Augustus Rice,
[illegible] Singing Society of the Sixth District
[illegible]
Albert E. Buring, G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation qui précède, de la "North American Saengerbund (Singers Union) Limited", a été ce jour enregistré dans le livre [illegible] folio [illegible].
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1889.
GEORGE GUINAULT,
Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", avec dépôt en mon bureau.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce [illegible] A. D. 1889.
W. O. HART, notaire.
[illegible]

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

— DE LA —

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 30 [illegible] 1889.

ACTIF.

[illegible]

A une réunion du Conseil de Direction [illegible]

[illegible] WALMSLEY, Président.
[illegible] Vice-Président.
[illegible]

Portraits au Crayon

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, faisant l'encoignure des rues Remparts et Françaises, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Bourgogne et Union.

M. Riehl vs. Joseph Gundermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,314—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Marigny, dans l'îlet No 270, borné par les rues Remparts [anciennement Amour], Bourgogne [anciennement Craps], Française et Union, mesurant soixante [60] pieds de face à la rue Remparts, sur cinquante-huit [58] pieds de profondeur et de face à la rue Française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., étant la même propriété acquise par le défendeur [illegible] A. F. Kuntz, par acte pardevant Oscar Dosquet, notaire public, daté du 10 mai 1888.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juil—3 9 16 23 30 aout 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael McQuade vs. Wm. J. Woodside.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,136—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Onze terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 26, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1876. [illegible]

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 13, 14, 15, dans le carré d'îlet borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, au plan mentionné [illegible]

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Finnegan, par acte pardevant H. E. Kerr, notaire, le 20 janvier 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—[illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juil—19 16 23 30—aout 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, rue Colisée, entre Hubert et Soniat, [illegible]

Southern Homestead Society vs Bailey Duke Logue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,419—[illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 27—juillet 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic du contenu et des installations, etc., d'une pharmacie de premier ordre, en bloc.

— Aussi —

Des Meubles de ménage et des comptes ouverts.

Dans l'affaire de

J. F. Mellerhaus vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,515—[illegible] le LUNDI, 22 juillet 1889, à 10 heures [illegible]

Sur les lieux, 249 rue du Camp, coin Delord : [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
11 juil—17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Basin, entre les rues Baronne et Carondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le "Gordon Hall."

Francisco Tuimorte, Joseph A. [illegible] vs George H. [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,218—[illegible] le SAMEDI, 17 août 1889, à midi [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil—15 22 29—aout 5 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Samuel Moore vs Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,172—[illegible] le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juin—24 juillet 1 8 15 22 27.

Avis.

A. SIMON, à Compagnie, coin Baronne et Canal, [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Rosalie Martin, épouse de Octave Méquet, et Léonore Martin vs Jacob Duke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25,536—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Girod, Mandeville et Urquhart, [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juillet—[illegible] 17 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

George H. Salhold, Miss Fanny Preece, [illegible] vs Wm A. Preece et [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 5,[illegible]—[illegible] SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Wm A. Preece et [illegible] dans la succession de leur défunte mère, [illegible]

1° Les lots 11 à 21 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Première et Deuxième [illegible]

[illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24juin—[illegible] juillet 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le Shérif Civil.

De Machinerie, Bouilloires, Installations, etc., appartenant à une manufacture de tabac de première classe, de [illegible] un lot de cigares importés et du pays, différentes marques de tabac à fumer, tabac à priser.

Et un grand assortiment de pipes, etc. Au coin des rues Chartres et Conti.

Dans l'affaire de B. J. Jand vs Mme Vve J. F. Serresio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,241—[illegible] SAMEDI, 20 juillet 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir : [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 juil—6 13 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. [illegible]

Aussi deux autres lots de valeur y adjacents, avec bâtisses et améliorations.

—Dans l'affaire de—

Heinrich W. Kaiser vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,644—[illegible] SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et Syndic.
17juil—17 24 juil 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Sixième District.

Mlle Carrie A. Hutchins vs. G. W. Reed.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,150—[illegible] SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir : [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24juin—24 juil 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorées faisant l'encoignure des rues Royale et Hôpital.

Mme Veuve B. [illegible] vs. Veuve et héritiers de F. Dagueux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,[illegible]—[illegible] SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24juin—24 juillet 1 8 15 22 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Résidence en briques, à étage, rue Bienville No 162, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Résidence en briques, à étage, avec dépendances, rue Julia No 241, entre les rues Baronne et Dryades.

Succession de Jean Menestes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 août 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juillet 1889, les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession—savoir :

1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Julia, Girod, Baronne et Dryades, mesurant 25 pieds de face à la rue Julia, sur 96 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'un passage ou allée de 3 pieds de large, servant sur la Julia à l'usage de la dite propriété et celles attenantes. Ensemble, une résidence en briques, avec mansardes, ayant au rez-de-chaussée vestibule, salon double avec porte à coulisse et plusieurs chambres à coucher au étage supérieurs. Une autre bâtisse en briques à étage, attenant à la maison principale, de quatre chambres, citerne, lieux d'aisance, hydrant, cour briquetée, etc., etc.

2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue Bienville sur 119 pieds 2 pouces, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, une maison en briques à étage ayant au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse et plusieurs chambres à coucher. Une autre bâtisse en briques à étage dans la cour de huit chambres, hydrants, cour carrelée, citerne, etc., etc. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acheteurs.
17juil—17 20 27—3 10 17août

Résidence à étage rue des Français No 26, près du Marché Français.

Succession d'[illegible] Laborde, épouse de E. G. Sanders.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6860.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau : coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin 1889, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Français, Esplanade, Chartres et Decatur, lequel lot de terre mesure 42 pieds 7 pouces 4/8 de ligne de face à la rue des Français sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5/8 de ligne.
Ensemble une résidence à étage ayant au rez-de-chaussée un magasin avec résidence au-dessus, hydrant, cour, etc., etc.
Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou davantage comptant à l'option de l'acheteur et la balance à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1889. 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'acquisition.
Acte de vente pardevant Jos. Duvigneaud, notaire.
28 juin—28 29—6 13 20 27 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques rue du Port Nos 14, 16 et 18 près du fleuve.

Maison en bois rue Mandeville No 61 entre les rues Royale et Chartres.

Vente pour effectuer un partage.

Michel Mollère vs Charles Cavaroc, tuteur et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,430.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 7 juin 1889 et signé le 18 juin 1889, par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes, savoir :

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible]
[illegible]
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'achat.
Actes de vente pardevant Jno. J. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix sera requis.
14juin—16 22 29—6 13 20juillet.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

PLACEMENTS DE CHOIX

Près du Upper Magazine Market.

Bon emplacement d'affaires et résidence,

Coin des rues Magazine et Milan,

— ET LE —

Cottage désirable,

No 67 rue Milan, près Magazine.

A des conditions faciles.

SUCCESSION DE BERNARD BRINK.

No 4,681—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans la dite succession, le [illegible] juillet 1889, rendu et signé le [illegible] juillet 1889, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° [illegible]

2° L'attrayant cottage simple, en bois, couvert en ardoises, No 67 rue Milan, entre Magazine et Camp [illegible]
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes autres clauses de garantie ordinaires ; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 juil—14 20 27—3 10 17août

Cottage désirable dans le Quatrième District.

No 28 Avenue Washington.

Interdiction de Emma L. McDuff.

No 8,175—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 11 juin 1889, et rendu dans la susdite affaire :

Le commode Cottage couvert en ardoises, avec bâtisse à deux étages dans le fond, No 28 avenue Washington, [illegible]
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans [illegible]
Acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 juin—18 29—juil 6 13 20

PAR HONY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site de choix sur lequel on peut bâtir, rue Rousseau, entre Josephine et Jackson.

A L'ENCAN.

Succession de Daniel O'Regan.

No. 17,391—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HONY & O'CONNOR—Nicholas J. Hony, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juin 1889, il sera vendu à l'encan :

Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, [illegible]
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1889 [illegible]
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Preot, notaire.
18juin—18 29—6 13 20 juil

CHLORO-NAPTHOLEUM devrait être employé dans les lieux d'aisance, bassins, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Nos 30 et 32 avenue Lafayette, entre Royale et Dauphine.

Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., Dossier No 27,300.

A un crédit de longue échéance.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, en date du 15 juillet 1889, Dossier No 27,300, dans l'affaire de Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., à l'enchère publique, il sera vendu :

Sur l'avenue Lafayette.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les avenues Lafayette, ci-devant rue Enghein, Washington, ci-devant la rue Poète et les rues Royale, ci-devant Casacalvo et Dauphine, ci-devant Grands-Hommes, désignés comme les terrains 3 et 4 contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit :

Le terrain No 3 mesure 30 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 30 pieds de largeur à l'arrière ; sur une profondeur de 93 pieds, 11 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Dauphine ; et 88 pieds du côté du terrain No 4.

Le terrain No 4 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 32 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 88 pieds du côté du terrain No 3, et 72 pieds 5 pouces et 5 lignes de l'autre côté, celui le plus près de la rue Royale.

Le tout selon un plan de Hunter Stewart sous-voyer de la ville, plan que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations sont les suivantes :

Sur le terrain No 3 il y a un Cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 5 chambres et une bâtisse de 2 étages en bois ayant 4 chambres, 2 citernes et un puits. Il y a le gaz dans toute la maison, une grande chambre à hangar et une cour bien pavée, terrain élevé et bien drainé, valant de $15 à $20 par mois.

Sur le terrain No 4, il y a un grand magasin en bois, occupé par la Brasserie Southern comme bureau et comme réfrigérateur de bière, gaz, etc., et remise avec cour pour chevaux, wagons, etc., donnant $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité ; 10 pour cent à payer comptant sur les lieux ; les acquéreurs assumant les taxes de 1889 en sus des enchères.

Les actes de vente pardevant J. Numa Augustin, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 juil—17 21 28 aout 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 517 rue des Marais dans le Troisième District.

Succession de Peter Dowry, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS — W. I. Hodgson, encanteurs—bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 12 juin 1889, dossier No 26,774, pour le compte de la succession de feu Peter Dowry, à l'encan, il sera vendu :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 295, borné par les rues Marais, St-Claude, Mandeville et l'avenue Lafayette. Le dit terrain est désigné par le No 9 et mesure 30 pieds de façade rue des Marais, sur une profondeur de 91 pieds 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, portant le No 517 de la rue des Marais, et a deux chambres, citerne, enceinte, etc.
Conditions—Comptant et payant d'avance 20 pour cent comptant sur les lieux; et assumant les taxes de 1889 en sus [illegible]
L'acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16juin—16 22 30—juil 7 14 20

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le nouveau et joli cottage No 13 rue St-Antoine, entre North Rampart et Bourgogne.

5 actions du Mutual Building and Homestead Association.

Succession de Frank Lamanette.

No 27,246—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, datés respectivement le 25 juin 1889 et 27 juin 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Nord Remparts, Bourgogne et Bourgogne, (anciennement Bagatelle) [illegible] d'après un plan fait par Arthur de Armas, voyer de la ville, en date du 31 février 1887, et annexé à un acte passé pardevant M. T. Dessens, notaire, le 1er mars 1887.

Les améliorations consistent en un nouveau et joli cottage connu sous le numéro municipal 13 rue St-Antoine, ayant six chambres, corridor, cuve, lieux d'aisance, etc.

— Aussi —

5 actions (certificat No 296) du Mutual Building and Homestead Association, série quatre, réglées jusqu'au 8 juin 1889.

Conditions—Pour la propriété, comptant à l'adjudication. Pour la propriété, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets hypothécaires [illegible]

L'intérêt sur les billets sera assumé par l'acquéreur, au taux de [illegible]
Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 juin—29 juil 6 13 20 27 aout 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps-de-logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jean.

Succession de Luke Mahoney et Honora Mahoney, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 5,373.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, le 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 juin 1889, pour compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 28 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jean et Bolivar, sur un plan dressé par Knell & Werner, arpenteurs, daté le 17 mars 1849, déposé au bureau de James Graham, ancien notaire en cette ville ; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St Jean, et mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis ; avec quelques huit chambres, toit en ardoises, une cuisine à deux étages ayant huit chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentée par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement garantie par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les clauses usuelles de sécurité.
Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29juin—29—6 13 20 27juil—3août

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de choix sur lesquels on peut bâtir dans le Sixième District.

Interdiction de Veuve Jos. Allen.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D—No 13,[illegible].

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi dirigé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1889, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, SAMEDI, 27 juillet 1889, la propriété ci-après décrite—

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Pitt, Prytania, Bordeaux et l'avenue Napoléon, désignés au plan de H. Bosman, député voyer, en date du 20 mai 1859, et annexé en mon bureau comme les terrains A et B.

Le terrain A mesure 43 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade avenue Napoléon, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'angle de la rue Napoléon et de la rue Pitt. Le terrain B est contigu au terrain A, et mesure 43 pieds 10 pouces et 4 lignes Napoléon avenue sur 150 pieds de profondeur sur la limite latérale du terrain A; sur la ligne du côté de la rue Prytania 150 pieds de première profondeur, puis le terrain s'élargit de 14 pieds 5 pouces, puis s'élargit encore de 39 pieds, et pouces 37 pieds 1 pouce et 4 lignes à la limite inférieure. Les dits terrains A et B étant composés des terrains 5, 6, 7 et 8, sur un plan de J. E. Phelps, voyer, en date du 5 février 1849.

Conditions—Comptant après transfert des titres. L'acquéreur payera les taxes de 1889, et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alphonse B. Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
28 juin—29 29—juillet 6 13 20 27.

Succession de Maria E. Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27 274—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme E. A. O'Dowd, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
16 juil—16 20 26 E. A. LUMINAIS, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur, dans le Septième District.

Succession de E. A. Berne et de sa femme, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Docket No 27,116.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en l'absence de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division E, absent par congé, en date du 15 juillet 1889, docket No 27,116, dans l'affaire de la succession de E. A. Berne et femme, décédés, il sera vendu à l'encan—

Trois lots de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton), dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Leonidas, Zimple et Fourth, îlet No 128, et désignés par les Nos 6, 7 et 8. Les dits lots de terre ou ensemble mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Jefferson, sur cent cinquante (150) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Hunter Stewart, arpenteur, en date de juillet 1889.

Les améliorations comprennent un cottage en bois pour résidence avec vestibule dans le centre, quatre ou cinq chambres, et de vastes dépendances.

Conditions : Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses ordinaires de garantie.

Acte de vente pardevant Fred Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur qui devra payer les taxes dues et exigibles en 1889.
17 juillet—17 21 28—4 11 17 août

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix, centralement située, et d'un rapport rémunérateur.

Les maisons de résidence en briques à deux étages, 223 et 225 rue St-Charles, entre Julia et St-Joseph.

Succession d'Ernest Basile Joubert.

No 27,191—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1889, il sera vendu à l'encan :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Carondelet et Julia, mesurant 41 pieds 1 pouce de façade rue St-Charles sur une profondeur de 82 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par la lettre "E" sur un plan annexé à l'acte en l'étude d'Amédée Ducatel, en date du 15 février 1886. Les améliorations comprennent une maison de résidence double en briques à deux étages Nos 223 et 225 rue St-Charles admirablement située pour résidence ou comme placement d'argent. Les maisons rapportent un revenu de $80 par mois, et peuvent toujours se louer à de bons locataires. La propriété est à proximité de marchés, d'églises et lieux d'amusements, et à 10 minutes de marche de la rue du Canal.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Simon, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
15 juin—15,22,29—juil 6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR OPERER UN PARTAGE,

Les maisons de résidence, doubles, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.

In re Mme Marie Harvey vs Henry Harvey et als.

Nos 20,017 et 19,[illegible]—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division "E", il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir :

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Laurel et Annunciation, mesurant au pied anglais, 36 pieds de façade rue Félicité, sur 161 pieds, 2 pouces, 3 lignes, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annunciation, et 160 pieds, 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du côté opposé, [illegible] et d'une partie du terrain 13 étant 9 pieds de façade sur le No 12 et une partie des terrains Nos 7 et 8 dans le [illegible] d'Albert Dupuis [illegible] en 1855. Les améliorations consistent en une vaste maison de résidence double, en bois, solidement construite, désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement final. Les billets seront des billets [illegible] conformes à la convention des parties intéressées [illegible] que l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bernard Titche, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
23 juin—23 30—juil 6 13 20 27.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Lots de Terre de valeur dans le Premier District, rue Euphrosine, entre les rues Clara et Willow.

Dans l'affaire de H. B. Mitchell vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 26,621.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages leur appartenant en quoi que ce soit, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow (anciennement Marsia), Euphrosine et le Nouveau Chemin Commun, et désignés comme lots Nos 4, 5 et 6 de l'îlet No 15, sur un plan de Geo. F. Dunbar, voyer, les dits lots contigus et mesurant comme suit : [illegible]
Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour en forcer la collection. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées. L'acte de vente pardevant Fred Kirckner, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront en sus payer les taxes de 1889 [illegible]
20juin—20 22 29—6 13 20juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un café, etc.

Dans l'affaire de la succession de John H. Weber.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 27,344.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—JEUDI, 18 juillet 1889, à 11 heures, au local au coin Nord Remparts et Montegut, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 5 juillet 1889, il sera vendu le contenu du dit local, comprenant l'installation d'un café, 8 billards, [illegible] plus clairement les renseignements de l'inventaire [illegible] Le tout devant être vendu en bloc et pour du comptant.
7juil—7 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District, rue Clio, entre Basin et Franklin.—Une action du fonds capital du Mechanics Dealers & Lumbermen's Exchange de la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire de Patrick C. Mahony vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,642.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, [illegible]

2° Une action du fonds capital du Mechanics Dealers and Lumbermen's Exchange of New Orleans.

Termes et conditions—[illegible]
20 juin—20 22 29—6 13 20 juil